

# PROGRAMME ET MÉTHODOLOGIE DU BILAN DE COMPÉTENCES



Satisfaction client  
en 2023  
9.08/10



Référent handicap

## PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé

## DURÉE ET MODALITÉS D'ACCÈS

- 24 heures en face-à-face :  
8 séances de 3 heures OU 12 séances de 2 heures
- 20 heures en face-à-face :  
6 séances de 3 heures et 1 séance de 2 heures OU 10 séances de 2 heures

*4 à 6 heures de travail personnel*

## OBJECTIF(S) ET COMPÉTENCE(S) VISÉE(S)

Vous avez envie de donner un nouveau souffle à votre carrière professionnelle ? Vous souhaitez progresser dans votre métier ou en changer ? Ou peut-être souhaitez-vous simplement faire un bilan sur votre parcours professionnel, vos savoir-faire, vos savoir-être.

Le bilan de compétences est l'occasion de faire une pause. Une pause pour réfléchir à soi, pour s'interroger sur :

- « Qui je suis ? »
- « Quel sens je souhaite donner à ma carrière ? »
- « Quel métier me permettrait d'exploiter l'ensemble de mon potentiel ? ».

Le bilan de compétences est une approche pragmatique qui vous permettra de réfléchir sur vous-même, d'identifier vos compétences et vos motivations, de construire un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable.

Le bilan de compétences vous permettra également de passer à l'action, de manière encadrée, structurée et sécurisante.

**Orientation professionnelle et scolaire - Bilan de compétences - Coaching des particuliers**

[www.cursus-competences.fr](http://www.cursus-competences.fr)

30, bd Heurteloup - Immeuble Transparence - 37 000 TOURS

Tel. 02 47 66 19 07 [cursus@cursus-competences.fr](mailto:cursus@cursus-competences.fr) ou [maud.brision@cursus-competences.fr](mailto:maud.brision@cursus-competences.fr)

SARL au capital de 50 000 € - SIRET 539 560 177 00039 – APE 7022Z – TVA intra FR 27539560177

<https://cursus-competences.fr/>

## CONTENU

### 1/ ENTRETIEN PRÉALABLE

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Présenter le cabinet CURSUS Compétences et le consultant avec lequel le bilan va se dérouler.</li> <li>↳ Définir les attentes du bénéficiaire et les analyser.</li> <li>↳ Appréhender les objectifs du bénéficiaire.</li> <li>↳ Confirmer que la finalité de la prestation Bilan de Compétences est en cohérence avec les objectifs du bénéficiaire.</li> <li>↳ Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement, des méthodes et techniques mises en œuvre.</li> <li>↳ Confirmer l'engagement du bénéficiaire et formaliser la convention de formation.</li> <li>↳ Établir une durée et un planning prévisionnel d'entretiens.</li> </ul>
<b>OUTILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Entretien individuel</li> <li>↳ Programme Bilan de compétences</li> <li>↳ Planning prévisionnel</li> <li>↳ Plateforme moncompteformation.gouv.fr</li> </ul>

### 2/ PHASE PRELIMINAIRE

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Analyser le parcours de vie et l'expérience professionnelle</li> <li>↳ Identifier les étapes clés et la logique du parcours</li> </ul>
<b>OUTILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Entretien individuel</li> <li>↳ Documents Analyse de parcours CURSUS Compétences</li> </ul>

### 3/ PHASE D'EXPLORATION

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Identifier les ressources mobilisables : compétences techniques et transverses, aptitudes, cœur de métier.</li> <li>↳ Identifier les caractéristiques fondamentales de la personnalité</li> <li>↳ Déterminer les atouts, les freins et les axes de progrès</li> <li>↳ Identifier les aspirations et les motivations professionnelles</li> <li>↳ Analyser les potentialités</li> </ul>
<b>OUTILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Entretiens individuels</li> </ul>

**Orientation professionnelle et scolaire - Bilan de compétences - Coaching des particuliers**

[www.cursus-competences.fr](http://www.cursus-competences.fr)

30, bd Heurteloup - Immeuble Transparence - 37 000 TOURS

Tel. 02 47 66 19 07 [cursus@cursus-competences.fr](mailto:cursus@cursus-competences.fr) ou [maud.brision@cursus-competences.fr](mailto:maud.brision@cursus-competences.fr)

SARL au capital de 50 000 € - SIRET 539 560 177 00039 – APE 7022Z – TVA intra FR 27539560177

<https://cursus-competences.fr/>

- Ces analyses sont conduites et menées par le consultant sur la base de documents et outils élaborés par CURSUS Compétences
- Si besoin et sans que cela soit systématique, le consultant pourra choisir de proposer au bénéficiaire la réalisation de tests psychotechniques (Central Test, ECPA, MBTI...).

#### 4/ CONSTRUCTION DU PROJET

##### OBJECTIFS

- Envisager un secteur, un métier, une formation
- Définir un ou des projets professionnels
- Analyser la faisabilité de ces projets en tenant compte des contraintes personnelles et des contextes économiques régionaux ou nationaux
- Mettre en évidence les écarts et/ou identifier les obstacles, afin d'envisager les solutions adaptées
- Élaborer une stratégie de recherche d'informations relatives aux métiers, aux entreprises, aux emplois proposés, aux formations ou toute autre information utile à la réalisation d'un projet (VAE, stages...)

##### OUTILS

- Entretiens individuels ciblés sur la **construction de projet professionnel** (ou de projets de formation) mettent en valeur les atouts et les points à améliorer, les différentes étapes de la mise en place des projets, leur faisabilité...
- Ces analyses sont conduites et menées par le consultant sur la base de documents et outils élaborés par CURSUS Compétences, de fiches métiers, définitions de fonction, rencontres avec des professionnels (enquêtes terrain), analyse socio-économique...
- Base de données en ligne Parcouréo accessible au cabinet et/ou au domicile du bénéficiaire
- Si besoin et sans que cela soit systématique, le consultant pourra choisir de proposer au bénéficiaire la réalisation de tests psychotechniques (Central Test, ECPA, MBTI...).

## 5/ CONCLUSION

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Construire un <b>plan d'action à court, moyen voire à long terme</b>, réaliste et dynamique et permettant au bénéficiaire d'être autonome dans ses démarches.</li> <li>➤ Apporter, <b>si nécessaire, une assistance à l'élaboration d'outils</b> (CV, lettre de motivation, courrier de demande de financement de formation etc...)</li> <li>➤ Co-construction d'un document de synthèse</li> <li>➤ Remise d'un questionnaire de satisfaction</li> <li>➤ Signature des documents obligatoires (conservation de documents, remise synthèse, questionnaire de satisfaction, RGPD, attestation de présence, cahier des charges, programme et méthodologie du bilan de compétences)</li> </ul>
<b>OUTILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entretiens individuels de validation de plans d'action</li> </ul>

## TARIFS

- **Coût du bilan de compétences (hors ANFH) :** 1 900€ net de taxes pour 20 heures
- **Coût du bilan de compétences (hors ANFH) :** 2 100€ net de taxes pour 24 heures
- **Coût du bilan de compétences (hors ANFH) :** 1 900€ net de taxes pour 24 heures  
(12 heures en distanciel + 12 heures en présentiel)
- **Coût du bilan de compétences ANFH :** 1 900€ net de taxes pour 24 heures

*Une participation financière est fixée à 100 € et est automatiquement appliquée lors de l'achat d'une formation sur votre compte personnel de formation (CPF), sauf cas d'exonération*  
[le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024](#)

Sur **votre compte CPF** [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)  
 Rechercher : [bilan de compétences 20h](#) ou [bilan de compétences 24 heures](#)  
 Choisir : en **présentiel** à **Tours**

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Lieu de formation accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)  
 Formation non accessible aux personnes souffrant de handicaps visuels, auditifs ou liés à la parole



Référent handicap

Notre référent handicap : Florence BESSE 07.70.16.69.98

**Orientation professionnelle et scolaire - Bilan de compétences - Coaching des particuliers**

[www.cursus-competences.fr](http://www.cursus-competences.fr)  
 30, bd Heurteloup - Immeuble Transparence - 37 000 TOURS

Tel. 02 47 66 19 07 [cursus@cursus-competences.fr](mailto:cursus@cursus-competences.fr) ou [maud.brision@cursus-competences.fr](mailto:maud.brision@cursus-competences.fr)

SARL au capital de 50 000 € - SIRET 539 560 177 00039 – APE 7022Z – TVA intra FR 27539560177

<https://cursus-competences.fr/>

*Le bénéficiaire d'un bilan de compétences au sens de l'article L900-2 du Code du Travail est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. La décision de transmission de ce document lui appartient.*

*Le document de synthèse ne peut comporter d'autres indications que celle définies ci-après : les circonstances du bilan de compétences ; les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées ; le cas échéant les éléments constitutifs du projet professionnel ou éventuellement du projet professionnel ou éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.*

**Article L6313-4** *Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.*

*Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.*

*Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.*

*Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.*

*La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan*